



**Décision n° 20/2020/DIRECTION**  
**Portant délégation de signature à Madame Béatrice VAN DEN EEDE**  
**Responsable Direction Qualité**

**Le Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion**

- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;
- Vu** les articles D.6143-33 à 35 et R 6143-38 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;
- Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 juin 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion à compter du 30 mai 2016 ;
- Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 4 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Marc LECARDEZ, Directeur d'hôpital, en qualité de Directeur adjoint chargé de la Direction du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

**Considérant** l'absence de Monsieur Marc LECARDEZ pour la période du 21 au 24 décembre 2020 inclus

**DECIDE**

**Article 1 :** Madame Béatrice VAN DEN EEDE assure les fonctions de Responsable de la Direction Qualité et Gestion des Risques au Groupe Hospitalier Est Réunion et du 21 au 24 décembre 2020 inclus la fonction de Directeur des sites du GHER par intérim.

**Article 2 :** Madame Béatrice VAN DEN EEDE dispose d'une délégation de signature pour la période du 21 au 24 décembre 2020 inclus pour l'ensemble des correspondances, des actes ou décisions relevant de la gestion courante de l'établissement.

**Article 3 :** Dans le cadre de la présente délégation, Madame Béatrice VAN DEN EEDE fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur Général du GHER et par délégation, le Directeur des Sites du GHER par intérim.

**Article 4 :** Madame Béatrice VAN DEN EEDE référera au Directeur des sites du GHER de sa gestion et des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Fait à Saint-Benoit, le 15 décembre 2020

Bon pour accord,

  
Béatrice VAN DEN EEDE

Le Directeur Général du CHU et du GHER,

  
Lionel CALENGE

Diffusion : Intéressée / Trésorerie / RAA de la Préfecture de la Réunion / Affichage